



## DECLARATION CFDT « *Ambition plasma* » 2025

(CSE extra du 17 février 2025)

Le 20 décembre 2024, une nouvelle convention avec le LFB a été signée. Contractuellement, l'Établissement Français du Sang (EFS) s'engage à fournir de manière exclusive en plasma la société LFB BIOMEDICAMENTS, tandis que cette dernière s'engage à s'approvisionner de manière prioritaire auprès de l'EFS.

En 2025, l'EFS prévoit d'emprunter 25 millions d'euros pour financer ses investissements, dont une grande partie sera consacrée à l'initiative Ambition Plasma. Ainsi, l'EFS va s'endetter pour investir et accroître une activité déficitaire. En effet, le coût de revient d'un litre de plasma est aujourd'hui largement supérieur au prix de cession au LFB, et les augmentations des tarifs prévues en 2025 et en 2026 ne permettront pas de ramener cette activité à l'équilibre budgétaire.

La direction nationale n'a pas communiqué, malgré de nombreuses demandes des représentants CFDT à la commission économique et au CSE-C, son business plan détaillé relatif à l'Ambition Plasma. Nous nous interrogeons : quelle est la cible attendue en termes de coût unitaire du litre de plasma pour le LFB ? Des pistes d'efficacité économique sont annoncées, telles que la baisse de la norme de déleucocytation, la diminution du bilan d'analyses de qualification, l'introduction de nouveaux fournisseurs d'automates, etc., mais celles-ci restent pour l'instant hypothétiques et non chiffrées de manière précise.

Alors que l'État a largement financé le fractionneur, une société anonyme, le LFB, avec près d'un milliard d'euros de subventions pour la construction d'une nouvelle usine, notre établissement public doit, quant à lui, emprunter pour acquérir ses outils de production, vendre ces produits à perte au bénéfice du LFB et respecter des besoins définis dans une convention dont les risques financiers reposent essentiellement sur l'EFS.

De plus, que se passera-t-il si l'EFS n'arrive pas à fidéliser son personnel et à recruter suffisamment ? Les objectifs seront-ils revus à la baisse ? L'augmentation du prix du litre pourra-t-elle être renégociée en conséquence ?

En Nouvelle-Aquitaine, ce projet prévoit une augmentation de plus de 30 % des prélèvements de plasmas d'aphèreses dans la région, ce qui représente le deuxième taux le plus important au niveau national après l'Île-de-France.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la direction propose, comme unique solution, l'augmentation des plages horaires des maisons du don. Les élus CFDT demandent sur quelles études reposent ces élargissements d'horaires. Ce n'est pas parce que des créneaux supplémentaires seront proposés qu'ils seront nécessairement remplis ou même maintenus, notamment les créneaux après 19 h. Pour ceux-là, il y a un risque accru de rendez-vous non honorés si les donneurs terminent leur travail plus tard que prévu ou s'il y a des embouteillages, en particulier pour les donneurs des métropoles.

L'établissement n'arrive pas à fidéliser son personnel. Le turnover est assez élevé. Sachant qu'actuellement des créneaux (sang total ou plasmas) sont supprimés par manque de personnel. Les élus CFDT s'interrogent légitimement sur les moyens déployés pour atteindre ces objectifs et donc sur la faisabilité de cet élargissement d'horaires sans actions spécifiques, mis à part l'acquisition de machines et la publication d'offres d'emploi. Le risque, pour respecter ces nouveaux horaires faute de personnel recruté en nombre suffisant, sera peut-être de supprimer des collectes. Mais en aucun cas il ne devra y avoir de modifications d'horaires telles que présentées aux élus aujourd'hui (phase 1 et 2).

La CFDT dénonce ce plan qui va engendrer en Nouvelle-Aquitaine une augmentation significative du travail le samedi et en soirée, impactant ainsi la vie personnelle des salariés. Également, le travail planifié à moins de six heures :

- Souvent pour un quart d'heure voire cinq minutes, comme c'est le cas sur La Rochelle,
- Est en augmentation constante,
- Et se situe sur une partie seulement de la plage méridienne,

et par conséquent ne permettra pas aux personnels de bénéficier d'un avantage restauration, ce qui dégrade de fait leurs conditions de travail et leur bien-être au travail. Pourtant, en comité de direction national, selon le Directeur de la Stratégie Sociale, la planification entre 5 h 45 et 6 h ne se justifie pas, notamment si elle prive le personnel d'un avantage restauration. Il a été rappelé qu'il n'y avait pas de sujet financier sur cela. Les directeurs se sont prononcés en accord avec cette position. Pourquoi cela n'est-il pas appliqué en Nouvelle-Aquitaine ?

La direction ne doit pas travailler à contresens des évolutions sociétales des travailleurs. C'est contre-productif, pour seulement 5 à 15 minutes de temps de travail supplémentaire.

*Pour rappel, la direction s'est engagée, dans un protocole de fin de conflit signé avec la CFDT, à mettre en place un forfait mobilité durable ainsi que le passage des CESU petite enfance de trois à six ans. Ces engagements ne sont toujours pas*

*appliqués alors que la mise en place de ces avantages sociaux permettrait de compenser une partie des contraintes supportées par les personnels et d'améliorer leur conciliation vie pro, vie personnelle. La CFDT a adressé un dernier courrier au Président avant d'engager une action en justice.*

La CFDT dénonce aussi dans ce projet le manque d'accompagnement au changement, avec des personnels mal informés, voire pas informés, et non associés à la réflexion sur les modifications des horaires. Les horaires présentés montrent des incohérences et un non-respect des temps de pause, ainsi qu'une organisation différente sur chaque site, voire au sein d'un même site. Parfois des horaires d'embauche décalés par rapport à l'arrivée des donneurs est planifié, parfois non. Pourquoi ?

L'impact sur les autres services n'est pas pris en compte :

En préparation, la direction indique que la baisse des prélèvements de sang total compensera l'augmentation de l'activité liée au plasma. Or, le budget 2025 prévoit une augmentation des prélèvements de sang total par rapport au réalisé 2024.

Le magasin de Bersol, déjà saturé, va devoir absorber une augmentation du nombre de kits d'aphérèses. De quelle manière, puisque l'inspection de ce service par la CSSCT a montré que la surface de stockage était déjà saturée ?

La CFDT a bien conscience des enjeux et de l'importance de la souveraineté nationale et européenne en matière de prélèvements de plasma et de fabrication de médicaments à partir de plasma. Toutefois, en tant que syndicat de salariés et de représentants du personnel, elle ne peut cautionner les répercussions négatives pour le personnel et les autres activités de notre établissement public.

La CFDT demande donc l'arrêt de la culpabilisation des salariés pour remplir les objectifs de prélèvements de plasma, notamment avec des témoignages de malades à destination du personnel de collecte lors de la « formation attentionnée donneur » remise au goût du jour pour Ambition Plasma.

En effet, tant que les plus grands hôpitaux français continuent d'acheter des médicaments dérivés du sang aux fabricants les mieux-disants, sous couvert des règles des marchés publics, nous n'avons aucune garantie sur la distribution des médicaments dérivés du sang issus de plasmas français sur le territoire national.

De plus, la CFDT fait remarquer à la direction que cette société anonyme (SA) LFB a triplé sa capacité de production de médicaments à l'étranger en rachetant, via sa filiale Europlasma, la société Amber Plasma, spécialisée dans l'ouverture et la gestion de centres de collecte de plasma en République tchèque, et ce avec l'argent des contribuables français. Cela permet au LFB d'avoir 12 centres de collecte supplémentaires, en plus des 24 centres de collecte de plasma en Europe centrale d'Europlasma. L'éthique n'est pas la règle dans tous ces centres, loin de là. Ainsi, on peut dire que l'État investit davantage à l'étranger qu'en France pour la collecte de plasma.

La CFDT s'interroge donc légitimement sur la pérennité de notre partenariat avec le LFB. La direction a-t-elle pris en compte l'ensemble de ces données ainsi que le risque de ne contractualiser qu'annuellement avec le LFB ?

Toutefois, une bonne nouvelle concerne la subvention annuelle de l'EFS.

La CFDT se réjouit de l'enveloppe obtenue, qui est légèrement supérieure à celle budgétée initialement. La CFDT a aussi œuvré pour qu'en commission des affaires sociales, cette enveloppe soit revue à la hausse, au même titre que le budget de la CNAM en 2025. La CFDT souhaite que ce supplément soit dirigé exclusivement vers le respect des engagements de la direction dans le protocole de fin de conflit et des actions améliorant les conditions de travail des personnels.

Compte tenu de l'ensemble des risques financiers supportés par l'établissement, de l'absence de garanties sur la viabilité économique du projet, ainsi que de la dégradation constatée des conditions de travail des personnels, la CFDT se voit contrainte de donner un avis défavorable à l'Ambition Plasma 2025 de l'EFS Nouvelle-Aquitaine.